

CIRCONSCRIPTION DE SAINT LAURENT 1

Projet du RASED

2017-2020

Le projet du RASED a pour but de définir ses modalités de fonctionnement à l'échelle de la circonscription.

L'objectif de l'école est d'amener tous les élèves à la maîtrise des connaissances et des compétences en référence au socle commun. C'est pourquoi, dès qu'un élève rencontre une difficulté dans ses apprentissages, les aides nécessaires doivent lui être apportées, en premier lieu dans la classe et au niveau du cycle, dans le cadre d'un PPRE.

1- Présentation du réseau

Le Réseau d'Aides Spécialisées aux Élèves en Difficulté est un dispositif de l'Éducation Nationale composé de psychologues, d'enseignants spécialisés option E et d'un rééducateur option G.

Il peut être sollicité par les enseignants et les parents via le directeur. Le RASED doit être présenté au premier conseil d'école.

Implanté au sein des écoles et intervenant sur le temps scolaire, il constitue un outil de proximité dans la prévention et la lutte contre la difficulté scolaire. Il travaille dans un esprit pluridisciplinaire et bienveillant à l'égard de tous, enfants, familles et enseignants.

Il est aussi un relais entre l'école et les dispositifs d'aide et de soins extérieurs.

1-1 Les missions

Le Professeur des écoles spécialisé Option G :

Le rééducateur est un enseignant spécialisé chargé de l'aide à dominante rééducative.

Il s'adresse à des enfants qui éprouvent des difficultés à répondre aux attentes et contraintes scolaires. Les difficultés peuvent se traduire par des manifestations comportementales (agitation, inhibition, passivité, difficultés relationnelles, inattention, opposition, ...). Il aide l'enfant à devenir élève tant au niveau de l'attitude que de la disponibilité intellectuelle, en levant les blocages qui parasitent ou empêchent la

pensée. Il utilise des supports non scolaires qui vont permettre à l'enfant de dépasser ces blocages pour pouvoir répondre aux exigences de l'école. L'aide peut être individuelle ou en petits groupes. Il met en place un travail en collaboration étroite avec la famille.

Remarque: Aucun enseignant spécialisé option G n'est répertorié sur la circonscription.

Le professeur des écoles spécialisé Option E :

Le maître E, chargé des aides à dominante pédagogique, apporte une aide adaptée aux élèves qui manifestent des difficultés avérées à comprendre et à apprendre. Cette aide peut prendre place en classe ou en dehors de la classe, en petit groupe. Elle s'inscrit dans les objectifs et les horaires de l'école primaire. Il s'agit d'amener l'élève :

- à prendre conscience de ses attitudes et de ses méthodes de travail pour mieux les maîtriser,
- à améliorer ses capacités d'apprentissage,
- à installer les connaissances scolaires et faire l'expérience de la réussite.

Le psychologue de l'éducation nationale :

Le psychologue de l'éducation nationale intervient directement dans l'école. Son activité est liée à la vie de l'enfant et de la communauté scolaire. Ce psychologue a une formation universitaire, ainsi qu'une bonne connaissance du milieu scolaire. Il est accessible à tous : l'enfant, les parents, les enseignants. Il suit l'enfant dans son développement de l'entrée à l'école maternelle jusqu'au collège.

Il fait partie de l'équipe éducative. Tout enfant scolarisé ainsi que ses parents ont le droit de le consulter. Il effectue un travail de liaison avec les services extérieurs.

Il contribue à la mise en place et au suivi des actions de scolarisation des élèves en situation de handicap.

2- Le fonctionnement du réseau

Les professeurs des écoles spécialisés et les psychologues Education Nationale apportent leur analyse à l'équipe enseignante de l'école pour les élèves en fragilité ou en difficulté notamment dans le cadre des conseils de cycle centrés sur les élèves en difficulté. Chaque équipe enseignante fait appel à des référents identifiés.

Un membre du RASED référent pour chaque école de la

circonscription pourra apporter son expertise aux enseignants qui lui en font la demande sous la forme qui lui convient (notamment en conseil de cycle centré sur l'analyse des situations d'élève).

Le référent RASED pour chaque école contribue à :

- l'observation dans la classe des élèves repérés par l'enseignant ;
- au repérage des besoins éducatifs particuliers de ces élèves et des difficultés qu'ils rencontrent ;
- à la définition des aides nécessaires même si elles ne sont pas constituées par des prises en charge dans le cadre de Projets d'Aide Spécialisée (PAS)

Remarque : Lorsque la difficulté scolaire est importante, plusieurs aides peuvent être mises en œuvre : différenciation dans la classe ou le cycle, aide personnalisée, stage de remise à niveau, aide spécialisée du RASED, services extérieurs, etc...

En maternelle, les interventions se font principalement en prévention (GS). Dans ce cadre, les interventions du RASED se font selon les besoins identifiés à partir des évaluations de circonscription GS et à partir des fiches de demande d'aide.

En élémentaire, le P.P.R.E. est un document indispensable à la demande d'aide et au P.A.S. (Projet d'Aide Spécialisée).

Les interventions du RASED (mises en place systématiquement à partir de la rédaction et de la transmission de la fiche « demande d'aide ») sont au cycle 2 prioritairement en remédiation mais peuvent aussi prendre la forme de conseils.

Au cycle 1 et 2, la co-intervention est investie par les maîtres E dans une proportion qu'ils déterminent selon les possibilités et qui fait sens.

Les interventions se feront depuis la fin du cycle 1 jusqu'à la fin du cycle 2. Pour le cycle 3, l'aide apportée par le RASED se traduira au cas par cas.

3- La procédure de demande d'aide individualisée

Chaque situation d'élève en difficulté doit faire l'objet d'une demande d'aide rédigée par l'enseignant de la classe y compris pour les psychologues Education Nationale.

Les membres du RASED l'étudient en réunion de synthèse:

- Chaque demande reçoit une proposition de réponse après une évaluation diagnostique d'un membre du RASED (aide E, G action du PsyEN, action mixte ou absence d'intervention RASED).

Les enseignants spécialisés peuvent intervenir directement dans la classe (observation, co-intervention), regrouper des élèves pour des durées adaptées à leurs besoins ou leur apporter une aide individuelle. Dans tous les cas, le PAS donne lieu à un document écrit par le membre du réseau, complété par le maître de la classe. Ce document permet de faire apparaître la cohérence entre l'aide spécialisée et l'aide en classe, ce document sera joint au dossier PPRE, lui-même intégré au classeur de suivi personnalisé de l'élève.

4- L'action globale de prévention en maternelle.

Pour les 3 années à venir, le réseau axe sa priorité d'intervention sur les grandes sections de l'école maternelle selon les besoins révélés par les évaluations et les possibilités.

L'évaluation de ces nouvelles orientations se fera en quantitatif sur l'évolution du nombre de demandes d'aides en CP et en qualitatif sur l'évolution des résultats aux évaluations nationales.

5- Acteurs du RASED :

AVIGNON	Pascale	Maître E	Gs ISNARD 1
BERTRAIS	Anne	Maître E	Eepu VOYER
CHOUFFEUR	Nicolas	Maître E	GS OTHILY
HUGON	Sophie	Maître E	Eepu MOUTY
LAUREAT	Guillaume	Maître E	Eepu SYMPHORIEN
NGUYEN	Isabelle	Maître E	Gs GIFFARD
BERTO	Laurence	Psy EN	
BAQUE	Serge	Psy EN	
BALSSA	Boris	Psy EN	